



SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le douze octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume AGATY, Maire.

PRÉSENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, BOUCHARD Marc, GIRARD Hervé, BLANC Stéphanie, ZANA GONCALVES Gaëlle, ROCH Vincent, JACQUESSON Corinne, BAGNE Damien, SEVE Sonia

EXCUSÉS : LEVELEUX Léna, VEUILLET Stéphane, GUERIN Nicolas, a donné pouvoir à Jean-Jacques BILLET

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023
- Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal au maire
- Retrait d'une délibération
- Subventions aux associations
- Décision modification du budget primitif
- Informations diverses
- Questions diverses

Le conseil municipal désigne Madame Stéphanie BLANC secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 14 septembre 2023 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal :

- Destruction des archives éliminables par l'ADAPEI de l'Ain pour un montant de 238.69 €
- Réparation de la tronçonneuse par l'entreprise CAVALLERO pour un montant de 175.30 €

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2023.21 : Référent déontologue de l' élu local – Retrait de la délibération 2023.20

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de nouveaux éléments concernant la désignation du référent déontologue par les communes de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de retirer la délibération 2023.20 du 14 septembre 2023.

Délibération 2023.22 : Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

AMICALE DES CLASSES	50.00 €
BIZIAT ENDURANCE	50.00 €
FNACA	50.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €
AGE D'OR	50.00 €
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	125.00 €

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	220.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	550.00 €
COMITE DE FLEURISSEMENT	1 050.00 €
AVENIR DE BIZIAT	3 600.00 €
AVENIR section Bibliothèque 0,50 € X 920 = 460 €	460.00 €
SOU DES ECOLES 6,50 € X 81 élèves = 526.50 €	526.50 €
SECTION CANTINE SCOLAIRE 12 € X 81 élèves = 972 €	972.00 €

Délibération 2023.22 : Décision modificative n°1 du budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements et augmentations de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 023 Virement à la section d'investissement		1 520.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 520.00 €		
R 722 / 042 Productions immobilisées				1 520.00 €
TOTAL 042 : Opération d'ordre entre sections				1 520.00 €
Total		1 520.00 €		1 520.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 212-211 Clôture plateau sportif	10 000.00 €			
D 2131 : Construction bâtiment public		5 250.00 €		
D 2131-142 Réfection toiture école		3 920.00 €		
D 2181 Installations aménagements		2 350.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €	11 520.00 €		
R 021 Virement de la section d'investissement				1 520.00 €
TOTAL R 021 Virement de la section d'investissement				1 520.00 €
Total	10 000.00 €	11 520.00 €		1 520.00 €

Informations diverses :

L'animation composteur organisée par le SMIDOM Veyle Saône le vendredi 29 septembre 2023 s'est bien passée. D'autres animations de ce type seront menées l'an prochain pour accompagner les habitants dans la gestion des déchets verts (utilisation dans les jardins, broyage pour paillage ...)

IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) : d'ici le 01/01/2025, tous les territoires devront avoir effectué installé des équipements de recharge pour véhicule électriques sur les parkings éligibles. Le SIEA conduit actuellement une campagne de recensement des besoins des communes, afin d'élaborer un schéma directeur permettant de répondre à ces nouvelles obligations réglementaires. La commission voirie se réunira pour effectuer cet état des lieux.

ZAER (Zones Accélération Energies Renouvelables) : Un recensement des zones pouvant recevoir des installations de production d'énergies renouvelables doit être effectué à la demande des services de l'Etat. Il reste peu de surfaces disponibles sur notre commune (hors PPRI et zones urbanisées). Une réponse mutualisée des communes alentours sera élaborée après un repérage local à réaliser rapidement.

La CC de la Veyle souhaite mettre en place un projet Mémoire à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération de la France. Un film des lieux de commémorations des événements de 1944 est en préparation.

Adhésion de la CC de la Veyle au GDS (groupement en charge de la lutte contre la propagation du frelon asiatique) : la cotisation passera à 165 € par an et par collectivité, en raison d'interventions de plus en plus nombreuses sur le territoire.

La CC de la Veyle conduit actuellement l'élaboration d'un schéma directeur de la mobilité cyclable (SDCC). Une première réunion a eu lieu et une enquête est actuellement en cours. Elle s'adresse à tous les habitants de la CC de la Veyle.

Monsieur le Maire rappelle la commémoration de l'armistice le 11 novembre 2023, à 11H sur la Place des Combattants.

Il informe l'assemblée de la prochaine échéance électorale : les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Il invite chacun à retenir cette date.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Elle relate l'assemblée générale du Sou des Ecoles qui s'est tenue le 22 septembre 2023.

Section cantine : le bureau a changé, Justine BOUCHARD est la nouvelle présidente. Le prestataire en charge de la préparation des repas a changé au 01/09/2023. Une réunion avec le Sou des Ecoles et ce nouveau prestataire est programmée le 19 octobre, afin d'échanger sur l'organisation du temps de repas des enfants et l'occupation des locaux. L'inscription des élèves est maintenant informatisée. En raison de l'inflation, le prix du repas a été augmenté.

Section manifestations : les manifestations de l'année passée ont été un vrai succès.

Elle relate la réunion avec le service Enfance Jeunesse de la CC de la Veyle, en charge de l'accueil périscolaire du matin et du soir à Saint Julien sur Veyle. Les enfants sont chaque année plus nombreux à fréquenter cet accueil, qui répond à de réels besoins des familles. La CC de la Veyle a fait part de ses difficultés à recruter du personnel en nombre suffisant.

Elle relate le Conseil Communautaire de la CC de la Veyle qui s'est tenu le 25 septembre 2023 à SAINT-CYR-SUR-MENTHON. L'ordre du jour était le suivant :

- ♦ Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2023
 - ♦ Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 26 juin 2023
1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - Convention de partenariat « Expérimentation logistique pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux en restauration collective » avec Grand Bourg Agglomération
 - Convention de partenariat « Concours culinaire : Sublimez les céréales secondaires et légumes secs, cuisinez l'avenir de nos assiettes ! » avec Grand Bourg Agglomération
 - Conventions pour le service commun et pour le service unifié pour l'instruction des autorisations des droits du sol : intégration de Cormoranche-sur-Saône
 - Saisine de l'EPF de l'AIN au profit de la commune de GRIEGES
 2. SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES
 - Convention d'objectifs 2023-2025 entre la Communauté de communes de la Veyle et le Rugby Club Veyle Saône
 3. TOURISME
 - Vote des tarifs 2024 de la Base de loisirs
 4. EAU ET ASSAINISSEMENT
 - Adoption du rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
 - Adoption du rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
 - Convention de partenariat et de prestations avec l'association de la Médiation de l'eau
 - Convention avec SOGEDO pour la facturation des redevances d'assainissement collectif et non collectif

5. AFFAIRES GENERALES

- Modification de la représentation communautaire au sein de différentes instances
- Modification des statuts

6. RESSOURCES HUMAINES

- Mise à disposition d'un agent à la commune de MEZERIAT
- Mises à disposition d'agents de MEZERIAT à la Communauté de communes de la Veyle pour assurer l'accueil périscolaire
- Convention de service avec la commune de MEZERIAT relative à l'exercice de la compétence périscolaire

7. FINANCES

- Attributions de subventions
- Décisions Budgétaires Modificatives

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme déposées depuis le 14 septembre 2023.

Il relate la rencontre avec le bureau d'étude Daventure : qui réalise actuellement une étude de faisabilité d'installations photovoltaïques sur des bâtiments de la commune (notamment l'école et la salle polyvalente)

Eclairage public : proposition est faite de décaler les horaires d'extinction de l'éclairage public sur la commune, et de passer à 22H – 6H, sauf aux abords de la salle polyvalente le week-end. Une demande sear faite au SIEA en ce sens.

Il est également décidé de faire une demande de rétrécissement (d'abord temporaire pour essai) à l'Agence Routière du CD 01 sur la RD 96 en agglomération sur la Route de Saint André d'Huiriat, afin de faire ralentir les véhicules à l'approche du virage et du carrefour du bourg.

Une réunion voirie est programmée le jeudi 2 novembre 2023 à 19H en mairie.

Jean-Jacques BILLET :

Il relate la commission Transition Ecologique de la CC de la Veyle qui s'est tenue le 11 octobre 2023. Les points suivants ont notamment été évoqués :

- La chambre d'agriculture a présenté le dispositif d'amélioration logistique des produits locaux, mis en place en partenariat avec Grand Bourg Agglomération, à destination des restaurations collectives et des restaurateurs.
- Les ZAER
- La Voie Bleue
- Le SD mobilité cyclable
- Les vélobus à destination des familles et des enfants d'écoles primaires
- La pièce de théâtre programmée le 24 novembre et qui a pour sujet les transmissions d'exploitations agricoles

Marc BOUCHARD

Il a assisté le 22 septembre à la représentation théâtrale proposée par la CC de la Veyle à la salle polyvalente de Biziat, en partenariat avec le Théâtre de Bourg en Bresse dans le cadre du dispositif Terrain de Jeux. Une centaine de personnes ont assisté à cette représentation de qualité.

Il relate le comité syndical du SMIDOM Veyle Saône qui s'est tenu le 22 septembre 2023. Les points suivants ont notamment été abordés :

- Convention tripartite ORGANOM-CC La Veyle-SMIDOM 2023-2025 au titre du traitement des ordures ménagères,
- Evolution 2022/2023 des tonnages ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries,
- Attribution d'une subvention à Emmaûs,

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H10.

La secrétaire de séance,
Mme Stéphanie BLANC

Le Maire,
Guillaume AGATY

M	AGATY	Guillaume	Présent
Mme	LEMONON	Christelle	Présente
M	BEAUDET	Dominique	Présent
M	BILLET	Jean-Jacques	Présent
M.	GUERIN	Nicolas	Excusé, a donné pouvoir à Jean-Jacques BILLET
M	BAGNE	Damien	Présent
M	VEUILLET	Stéphane	Excusé
Mme	ZANA GONCALVES	Gaëlle	Présente
Mme	SEVE	Sonia	Présente
Mme	BLANC	Stéphanie	Présente
M	BOUCHARD	Marc	Présent
M	GIRARD	Hervé	Présent
M	ROCH	Vincent	Présent
Mme	JACQUESSON	Corinne	Présente
Mme	LEVELEUX	Léna	Excusée